

# Zone AV-128

La zone AV-128 est localisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Il s'agit le l'unique zone de type AV (Agricole viable), sur le territoire de la ville de Château-Richer. Cette zone est à caractère agricole.

Elle comprend plusieurs grandes propriétés entre les zones agricoles dynamiques AD-120 et AD-136.



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	15
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	8
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	3
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	10
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	8
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	2
Disposition particulière: les toits plats sont interdits dans une bande de 30m de l'avenue Royale.	

CLASSES D'USAGES	AD-132	
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	*
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	**
AGRO-FORESTIER	A-1 Agriculture	●
	A-2 Agriculture sans élevage	●
	A-3 Foresterie	●
	A-4 Acériculture	●
	A-5 Vente et transformation	●
	A-6 Agrotourisme	●
*Selon les dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage en vigueur visant à restreindre l'impact sur le milieu agricole.		
**Selon un principe de moindre impact sur l'agriculture		